

être naturalisés, et qui feraient d'excellents citoyens, ne sollicitent pas la naturalisation.

L'impression s'est répandue, de cette Chambre ainsi que d'autres parties du pays, que l'Ouest du Canada est rempli d'étrangers et de citoyens indésirables. Il n'en est rien. Dans ma propre province, la Saskatchewan, nous comptons une population d'environ 800,000, dont plus de 600,000 sont sujets britanniques de naissance.

L'hon. M. BENNETT: Non.

M. ROSS (Moose Jaw): Et des 195,000 qui ne sont pas de naissance britannique, 75,000 sont nés aux Etats-Unis. Notre population se compose de gens amis du progrès et, dans l'ensemble, elle soutient avantageusement la comparaison avec celle des autres parties du Canada. Après tout, nous visons à édifier une nation, et l'on me semble oublier que l'on ne saurait y parvenir en vingt-cinq ou cinquante ans; comme l'indique l'expérience des autres peuples, il faut beaucoup plus de temps que cela. Ces gens qui nous arrivent ici sont les mêmes que ceux qui ont fait la nation anglaise ce qu'elle est, soit des Norvégiens, des Suédois, des Danois, des Français, des Jutes, des Angles et des Saxons. Ce sont eux qui constituent la souche de la race britannique. En venant dans la Grande-Bretagne, où il se sont fait naturaliser et ont grandi avec la nation, ils n'ont pas trop mal réussi. A tout prendre, l'Anglais est un citoyen qui ne laisse pas d'être acceptable et je ne vois pas pour quelle raison, en prenant les sauvegardes voulues, nous ne serions pas disposés à naturaliser ces gens et à les accueillir parmi nous. Dans son discours de l'autre jour, le chef de l'opposition a signalé un ou deux cas isolés concernant des gens de l'Ouest du Canada qui s'étaient fait naturaliser et qui, au cours la Grande guerre, avaient manqué de loyauté envers nous. Comme on peut le voir à la page 2642 du hansard, il nous a dit qu'un individu, autrefois barbier dans la ville de Calgary et naturalisé citoyen du Canada, avait été vu parmi les prisonniers de guerre. Il ajouta ensuite:

Qu'avons-nous vu durant la guerre? Je ne sais pas si les honorables membres se rappellent avoir vu dans leurs circonscriptions ce dont j'ai été témoin dans la mienne.

Cela peut être arrivé dans le cas d'un certain nombre de nos citoyens naturalisés, mais, pour le chef de l'opposition et tout le reste de la députation, il serait bien préférable de faire ressortir que non seulement des centaines, mais des milliers, de ces gens qui ont été naturalisés citoyens canadiens ou qui n'étaient même pas naturalisés, sont allés en France y combattre pour le Canada et que plusieurs y ont même fait le sacrifice de leur vie pour nous. A cette époque, on les considérait assez

bons citoyens, mais d'après notre loi de naturalisation d'aucuns parmi ceux qui sont revenus ne peuvent être naturalisés.

La condition imposée quant à la langue constitue un autre aspect de la question. Il leur faut posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise ou de la langue française. Il est tout à fait dans l'ordre qu'ils aient au moins quelques notions, soit de l'anglais ou du français, de l'anglais surtout dans l'Ouest canadien, car dans ces régions, la langue française ne leur serait guère utile.

M. ADSHEAD: Comment mon honorable ami définirait-il le mot "suffisante"?

M. ROSS (Moose Jaw): Quiconque peut habiter ce pays cinq, dix ou quinze ans en paix et faire des affaires avec son voisin possède vraisemblablement une connaissance suffisante de la langue anglaise.

M. SPENCER: On compte par milliers les gens qui sont au pays depuis cinq ou six ans et cependant peuvent à peine parler un mot d'anglais.

M. ROSS (Moose Jaw): Cela se peut. Dans la région d'où vient l'honorable député de Rosetown (M. Evans), il y a peut-être un demi-million de gens qui ne savent pas parler la langue anglaise. Dans le nord de l'Ecosse, un grand nombre ne parlent pas l'anglais. Ils parlent le gaélique. Nous invitons ces étrangers à venir au Canada; nous leurs accordons des terres; nous leur promettons de les traiter sur un pied d'égalité, et cependant nous leurs suscitons des obstacles qui les empêchent de devenir citoyens du pays. Ils aspirent à devenir citoyens du Canada et lorsqu'ils le sont, ils s'enorgueillissent de cette qualité.

(La séance du comité, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. ROSS (Moose Jaw): Lors de la suspension de la séance, monsieur le président, je faisais allusion à une observation de l'honorable chef de l'opposition, d'après laquelle, il y a quelques années, on avait naturalisé des milliers de gens en Canada, immédiatement à la veille des élections. La naturalisation de ces milliers de gens, immédiatement à la veille des élections, n'était peut-être pas tout à fait régulière, mais ce, seulement parce que l'on était à la veille des élections à ce moment-là. La naturalisation de ces gens, à cette époque, n'a pas été suivie de conséquences fâcheuses, que je sache. Ils ont fait d'excellents citoyens et je n'ai pas encore entendu l'opposition nous dire pourquoi ces personnes n'auraient pas dû être naturalisées. Il devrait évidemment y avoir certaines sauvegardes et